

L'équilibre en droit ou la quête d'équilibre entre des objectifs juridiques antagonistes est devenue une question centrale pour toutes les disciplines juridiques.

Le droit permet à la fois d'assurer l'équilibre des relations au sein de la société (relations institutionnelles, politiques, interindividuelles) et de compenser ou de corriger les déséquilibres. Le droit est ainsi la discipline qui édicte des repères et fixe la limite entre l'autorisé et l'interdit. Si les normes suprêmes telles que le bien, le mal, Dieu n'existent plus en tant que telles, le droit continue pourtant de dire – et de devoir dire – ce qui est bien, ce qui est droit, ce qui n'est pas gauche, et donc ce qui doit être suivi ou fait dans l'intérêt général.

Même si la tentative de correction des déséquilibres est constante et fait l'objet d'une recherche ininterrompue, cet équilibre est souvent mis à mal. Ce thème évoque donc les limites du droit, les limites de notre justice humaine, imparfaite, qui atteint rarement l'équilibre, mais aussi les moyens de compenser ces déséquilibres.

L'objet de ce colloque des doctorants, organisé par le CERDP, faisant intervenir des doctorants du CERDP et du GREDEG, était d'envisager le droit à la lumière de cette analyse. Les résultats présentés par nos jeunes chercheurs envisagent cette question en droit pénal, en droit de la procédure civile, en droit des affaires, en droit des entreprises en difficultés, mais aussi en droit des contrats, en droit de la consommation et en droit du marché numérique. Deux axes se sont imposés : équilibre(s) et déséquilibre(s) en droit (I), équilibres et déséquilibres entre les droits (II). Si l'ensemble des thématiques couvertes par cette problématique n'a pu être ici envisagé, les résultats proposés par les jeunes chercheurs attestent d'une conscience fine de cette préoccupation du droit : assurer l'équilibre, corriger les déséquilibres.

Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN est maître de conférences à l'Université Côte d'Azur ; **Alexandra BAILE**, **Cédric CHAPELLE** et **Caroline FABRE** sont docteurs de l'Université Côte d'Azur. Tous sont membres du CERDP (centre d'étude et de recherche en droit des procédures, Faculté de droit et sciences politiques de Nice). Caroline Fabre est également avocat.

Liste de tous les auteurs : Samy DOUIDER, Odélie FAUGÈRE, Grégory FUSTER, Maxence GUASTELLA, Eland GUERRIER, Alina GUTSUNAEVA, Hania KASSOUL, Nils MONNERIE, Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN.

ISBN : 978-2-343-19897-2
27 €



ÉQUILIBRE(S) ET DÉSÉQUILIBRE(S)
EN DROIT

Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN
Alexandra BAILE, Cédric CHAPELLE,
Caroline FABRE

DROIT PRIVÉ ET SCIENCES CRIMINELLES

Responsables scientifiques
Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN
Alexandra BAILE, Cédric CHAPELLE, Caroline FABRE

Textes réunis par Anne-Sophie SIEW-GUILLEMIN

ÉQUILIBRE(S) ET DÉSÉQUILIBRE(S) EN DROIT



L'Harmattan